

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MARS 2021 – 20H

1-COMPTES DE GESTION

Sur proposition de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2020 de la trésorerie concernant le budget de la commune et de la boulangerie.

2-COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DU RESULTAT

COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2020, et après le retrait de Monsieur Le maire, le conseil, après avoir élu Mr LE CORRE, président de la séance, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget 2020 de la commune.

SECTION de FONCTIONNEMENT : Dépenses : **386 324.15 €** Recettes : **491 813.07 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses : **372 575.94 €** Recettes : **433 450.20 €**

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif 2020 de la Commune, constate qu'il fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de l'an 2020 de + 105 488.92 €

- Résultat de l'exercice 2020 : + 105 488.92 €
- Résultat reporté 2019 :

- un résultat d'investissement de l'an 2020 de - 79 482.72 €

Reporté au budget primitif 2021 à la ligne 001

- Résultat de l'exercice 2020 + 60 874.26 €
- Résultat reporté 2019 : - 140 356.98 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2020 au budget primitif 2021 à l'excédent d'investissement capitalisé (article 1068) : 105 488.92 €

BOULANGERIE

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2020, et après le retrait de Monsieur Le maire, le conseil, après avoir élu Mr LE CORRE, président de la séance, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget 2020 de la boulangerie.

SECTION de FONCTIONNEMENT : Dépenses : **10 262.06 €** Recettes : **14 752 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses : **5 796.76 €** Recettes : **7531 €**

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif 2020 de la Commune,
constate qu'il fait apparaître :

- <u>un résultat de fonctionnement de l'an 2020 de</u>	<u>+ 8 187.61 €</u>
• Résultat de l'exercice 2020 :	+ 4 489.94 €
• Résultat reporté 2019 :	+ 3697.67 €
- <u>un résultat d'investissement de l'an 2020 de</u>	<u>+ 7 302.63 €</u>
Reporté au budget primitif 2021 à la ligne 001	
• Résultat de l'exercice 2020	+ 1 734.24 €
• Résultat reporté 2019 :	+ 5 568.39 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2020 au budget primitif 2021 comme suit :

- à l'excédent d'investissement capitalisé (article 1068) :	5 000.00 €
- en report de fonctionnement au R002 :	3 187.61 €

4-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (Taxe foncière bâti et non bâti)

le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour 2021 et approuve les taux suivants :

Taxe foncière bâti : 40.09 %

Taxe foncière non bâti : 63.49 %

5-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC SDE22

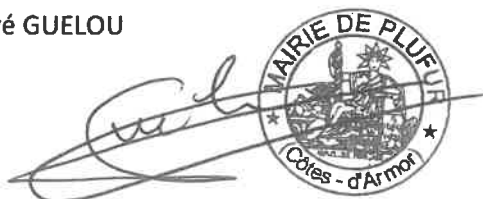
Le conseil municipal accepte le devis du SDE pour l'éclairage public de l'Abri bus situé à « Goarem Papillon » pour un coût de **962.97 €**.

6- CESSION D' ACTIONS SPLA – COMMUNE DE KERMARIA-SULARD

Le conseil municipal approuve la cession par LANNION TRÉGOR COMMUNAUTÉ à la commune de KERMARIA-SULARD de 1 078 actions de la SPLA LANNION TRÉGOR AMÉNAGEMENT au prix global et forfaitaire de 539 € soit un prix par action de 0,50 € correspondant à leur valeur nominale

Le Maire,

Hervé GUELOU



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE PLUFUR' at the top and 'Côtes - d'Armor' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a star.

